

DEL/2024/UR/66
CESSION DE LA PARCELLE AW 484 SITUEE AU 89 RUE DE LA LIONDERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AW 484, située au 89 Rue de la Lionderie, d'une contenance de 337 m²





Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 4 juillet,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 juin 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 11 juillet 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS arrivée à 19h15 pour les délibérations 9,14, 15, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Fatima KARRAD, Etienne DELEPAUT, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Thérèse NOCLAIN, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Francis VERCAMER pour les délibérations 2,1,3,4,5,8,12,11,19,16,18 votées avant son arrivée à 19h15.

Eugénie CARBON ayant donné procuration à Barbara RUBIO.

Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY.

Guillaume BOCQUET ayant donné procuration à Etienne DELEPAUT.

Clémentine NOUQUERET ayant donné procuration à Sana EL AMRANI.

Mathilde LOUCHART ayant donné procuration à Jacques DUPONT.



Il rappelle que par suite de difficultés avec le vendeur et aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de Lille, la ville est devenue propriétaire du local ci-avant désigné en date du 5 mars 2024.

Suite à une demande de médecin généraliste et de kinésithérapeutes voulant mettre en place un pôle médical dans le quartier, la ville accepte de leur céder l'immeuble.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la Charte de L'Evaluation du Domaine réalisée par la Direction des Finances Publiques en partenariat avec l'Association des Maires de France et notifiée à l'ensemble des Maires des communes françaises le 26 décembre 2016 par le secrétaire d'Etat chargé du Budget et des Comptes Public, la cession d'un immeuble par les communes de plus de 2000 habitants dès le 1^{er} euro ou en cas de cession gratuite entre dans le champ de la consultation obligatoire des services du Domaine.

Monsieur le Maire, afin d'entériner la cession de la parcelle susmentionnée, invite le Conseil Municipal à délibérer.

Vu la saisine du service d'Etat des Domaines en date du 13 juin 2024,

Vu le constat de Maître GALY, commissaire de justice, en date du 13 juin 2024, confirmant que le parking situé devant le bâtiment sis 89 rue de la Lionderie, est bien clôturé et que de ce fait, il n'est pas accessible au public ; confirmant ainsi son appartenance au domaine privé de la commune,

Vu l'avis conforme de la commission urbanisme et travaux du 18 juin 2024,
Vu l'avis consultatif de la Commission Finances, Economie et Administration Générale du 24 juin 2024,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver la cession de la parcelle AW 484 sis 89 rue de la Lionderie au prix de 240 000€ TTC. Les frais d'actes restants à la charge de l'acquéreur.
- De mandater l'étude de Maître DUCHANGE et associés à Roubaix
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,



